

Elections professionnelles 2014 : OPA n° 2

Réunion de concertation du jeudi 20 février 2014 – 9h30 – TPB – salle F-2

RELEVÉ DE DECISIONS

Pour la première étape : CCOPA du CEREMA

- Création au plus tôt de la CCOPA du CEREMA (scrutin en mai ou juin 2014)
- Demande d'analyse du risque contentieux en cas de décisions prises sans avis d'une CCOPA. Si ce risque est confirmé, l'élection de la CCOPA devra être organisée en mai. La CCOPA devra être renouvelée par le scrutin du 4 décembre 2014.

*

Pour la deuxième étape : cartographie des CCOPA pour le scrutin du 4 décembre 2014

- Afin de permettre à chaque OPA de voter le 4 décembre 2014, la cartographie actuelle (niveau départemental) des CCOPA est maintenue
- les 6 CCOPA actuelles de VNF sont maintenues pour le scrutin du 4 décembre 2014.

*

Pour la troisième étape : phase transitoire 2014-2017

- Afin d'être en cohérence avec les différentes étapes de l'intégration des OPA, un examen de la cartographie des CCOPA sera effectué à l'automne de chaque année. A cette occasion, le rattachement des OPA qui n'auraient pas été intégrés sera étudié, notamment au regard de la DIR du secteur.